



**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'AGREMENT
POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES PROVENANT DES
NAVIRES**

1. une demande d'agrément adressée au Ministre chargé de l'environnement ;
2. une copie du registre de commerce avec en objet la nature de l'activité ;
3. les statuts et le règlement intérieur avec en objet la nature de l'activité ;
4. une attestation de régularité du paiement des prestations sociales CNPS ;
5. une déclaration d'existence fiscale ;
6. une attestation de régularité fiscale pour les entreprises déjà en activité ;
7. une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité ou du passeport du gérant ;
8. une photo d'identité du gérant ;
9. un casier judiciaire de moins de trois (03) mois du gérant ;
10. une liste du matériel, des équipements et des infrastructures de la société ;
11. une description technique des processus d'enlèvement et de traitement des eaux usées provenant des navires ;
12. un schéma de la situation géographique de la société ;
13. une copie de l'arrêté d'approbation de l'évaluation environnementale ;
14. une copie de l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour les sociétés déjà en activité ;
15. une copie du reçu de paiement des frais d'instruction du dossier de demande d'agrément.

**DOSSIER A DEPOSER AU CABINET DE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE A LA TOUR D PLATEAU,
10^{ème} ETAGE.**